



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Recensement national des oiseaux marins nicheurs 2020-2022

--

A l'attention des propriétaires et gestionnaires de parcelles/sites sur lesquelles il y a la présence de colonies d'oiseaux marins nicheurs

--

Demande d'accès pour la réalisation de suivis scientifiques

Contexte/résumé du projet

Un nouveau recensement national des oiseaux marins nicheurs sera réalisé sur la période 2020-2022, sous la coordination nationale du GISOM (groupement d'intérêt scientifique oiseaux marins), en partenariat avec des structures locales de terrain (Établissements publics, associations naturalistes, voir structures privées, en charge de la gestion ou/et du suivi de colonies d'oiseaux marins).

Il s'agira du 6^{ème} recensement national coordonnés des oiseaux marins nicheurs actuellement réalisés à une fréquence décennale : 1968-1970, 1977-1979, 1987-1989, 1997-2000 et 2009-2012.

L'objectif est de recueillir sur la période 2020-2022 (comprenant 2 saisons de nidification, plus une année supplémentaire pour les colonies non précédemment couvertes), selon une méthodologie standardisée et validée au niveau national, des données aussi exhaustives que possible pour l'ensemble du territoire français sur les populations reproductrices littorales (Manche, Atlantique, Méditerranée), mais également pour certaines espèces sur les populations continentales.

Les 28 espèces à reproduction régulière en France concernées ne sont pas strictement inféodées au milieu marin, mais elles sont classiquement regroupées au sein d'un même groupe incluant les oiseaux marins et espèces apparentées.

Ce programme est en partie financé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) & par la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB).

Autorisation demandée

Pour les besoins de la réalisation des suivis scientifiques de dénombrement des effectifs d'oiseaux marins nicheurs, les acteurs de terrain mobilisés pour ce recensement, sollicite votre autorisation pour le débarquement (cas d'une île) ou l'accès à votre site dont vous avez l'« *usus* » et/ou le « *fructus* ». Ces suivis sont réalisés conformément aux protocoles en vigueur au niveau national et intègre les préconisations visant à limiter le dérangement de ces espèces protégées.

Les interventions ponctuelles sur site seront réalisées avec votre accord et conformément à vos recommandations que vous auriez bien voulues nous communiquer au préalable.